

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-010

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /

89-2022-01-10-00013 - Délégations signatures Trésorerie de Joigny (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2022-01-10-00013

Délégations signatures Trésorerie de Joigny



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE JOIGNY
Quai du 1^o Dragons
89300 JOIGNY
TÉLÉPHONE : 03 86 92 47 25
MÉL. : t089023@dgfip.finances.gouv.fr

Joigny, le 10 janvier 2022

POUR NOUS JOINDRE

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi :
9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00
Avec ou sans rendez-vous.

Votre correspondant : JF LEGER
Tél : 03 86 92 47 01
Courriel : jean-francois.leger@dgfip.finances.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE JOIGNY

Le comptable, responsable de la trésorerie de Joigny ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme ALAPHILIPPE ALLEZY Florence, Inspecteur des Finances Publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de Joigny, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation de durée ou de montant ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
LOGEZ Virginie	Contrôleur	Sans durée, sans montant
BOISE Huguette	Contrôleur	Sans durée, sans montant
GOURIER Valérie	Contrôleur	12 mois et 15 K€
BLANCHEBARBE Céline	Contrôleur	12 mois et 15 K€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne

Le Trésorier
Jean-François LEGER

